



ACTUALITÉ DES PARTENAIRES



La journée du réseau régional des techniciens de rivières et des animateurs territoriaux en Centre-Val de Loire aura lieu le mardi 15 mars à Château-Renault (37). Cette année, les zones humides seront mises à l'honneur. Des visites de terrain succéderont aux retours d'expérience en salle.

Information : Plateforme AGORA : <https://agora.regioncentre.fr/>

Programme : <http://www.cpie-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/323/Journee%20des%20TR%20de%20la%20Region%20Centre%20en%202016.pdf>

Contact : Karine Rétif - 02 38 70 25 15 - Karine.RETIF@regioncentre.fr

AGENDA DES RIVIÈRES



La CoTITA Centre-Est organise une journée technique intitulée "Conséquences pour les gestionnaires d'infrastructures du classement des cours d'eau en liste 1 et 2", le Jeudi 3 Mars 2016 à Clermont-Ferrand (63). Le but de cette journée est de réunir les gestionnaires d'infrastructures, les gestionnaires de cours d'eau et les services déconcentrés du MEDDE et du MLETR en charge de ces questions pour :

- faire un rappel réglementaire sur les enjeux de la restauration des continuités écologiques sur les cours d'eau;

- présenter les diagnostics à mener et les contraintes techniques pour restaurer les continuités;

- exposer des exemples de réalisation de travaux de restauration des continuités sur des cours d'eau.

Programme et inscriptions : <http://www.cotita.fr/spip.php?article1697>

Contact : BARRAILH Céline - Cerema - DLCF- Unité Hydrosystèmes et Corridors Fluviaux
8-10 rue Bernard Palissy - 04 73 42 10 89 - Celine.Barrailh@cerema.fr



Des cours en ligne sur l'eau pour les élus. L'association Mairie 2000, appuyée par les agences de l'eau, propose des MOOC (cours en ligne) hebdomadaires qui s'adressent principalement aux élus locaux qui cherchent à se former à la problématique de l'eau. L'objectif de ce cours est donc de transmettre les fondamentaux nécessaires aux réflexions et démarches d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Cours gratuit ouvert du 3 mars au 7 avril. (Accessible après inscription).

Information : http://www.mairie2000.asso.fr/mooc/eau/index.php/___possible_unsafe_site_3e35e263



La fête des mares sera organisée du 30 mai au 5 juin. Les événements organisés permettront, par exemple, d'aborder la complexité de l'écosystème « mare », de découvrir sa richesse faunistique et floristique, de transmettre les pratiques de bonne gestion et de mettre en évidence les initiatives mises en place pour préserver ces milieux. N'hésitez pas à labelliser votre événement, c'est aussi la Semaine des Rivières en Région Centre Val de Loire.

Information : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/f%C3%AAte-des-mares>

Le Forum des Marais Atlantiques propose des sessions de formation aux Systèmes d'Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) « Milieux Aquatiques » en 2016.

Session 1 : Beauvoir sur mer (85) du 29 février au 2 mars 2016

Session 2 : réserve naturelle du Courant d'Huchet (40) du 8 mars au 10 mars 2016

Session 3 : Forum des Marais Atlantiques à Rochefort (17) en octobre 2016

La Session 2 est consacrée à la **conception et la mise en œuvre** d'un SIGT « milieux aquatiques » et à **l'utilisation du logiciel « open source » QGIS**. Le programme de la session 3 s'ajustera à la demande des participants. Lorsqu'une forte demande est ciblée géographiquement des interventions sur place sont envisageables, qu'il s'agisse d'initiation ou de journées thématiques. Des sessions de perfectionnement (Mapinfo, Qgis, ...) peuvent être aussi programmées si le nombre de personnes intéressées est suffisant avec un niveau globalement homogène. Ces journées sont financées par les partenaires du FMA, notamment les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne ainsi que la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Contact : Philippe Boudeau - 05 46 87 06 95 - pboudeau@forum-marais-atl.com



L'association France Dignes propose une journée technique intitulée "La gestion des digues à l'heure de la GEMAPI" à Périgny (17) le 27 avril. Cette journée a pour objectif d'apporter les bases juridiques et techniques afin de permettre aux gestionnaires et futurs gestionnaires de digues de définir et de gérer leurs systèmes d'endiguement nécessaires à la mise en sécurité de leur territoire. Le programme s'adaptera au contexte local, notamment aux problématiques des ouvrages maritimes.

Plus d'info : <http://www.france-dignes.fr/france-dignes/agenda/journee-technique-gestion-des-dignes-a-lheure-de-la-gemapi/>

Information : Marion Tucci - 04 76 48 87 21 - contact@france-dignes.fr

LA SUITE ...

INFOS RÉSEAU

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud a été créé le 1er janvier 2016. Il résulte de la fusion du Syndicat mixte du Clain Sud, du Syndicat mixte d'Aménagement du Val de Clouère et du Syndicat intercommunal du Palais Rhune. La gestion de la Vonne ainsi que du Clain jusqu'à Iteuil est intégrée à ce nouvel ensemble. Philippe Bellin a été élu Président du syndicat.

Contact : Siège social : 24 avenue de Paris 86700 COUHE - clain.sud@gmail.com - 05 49 37 81 34

Antenne technique de Couhé : Manuel Mirliaz - clain.sud.manuel@gmail.com - 06 81 59 74 25

Antenne technique de Saint-Maurice la Clouère : Anne Brangeon - clain.sud.anne@gmail.com - 06 80 98 12 41



Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre étoffe son équipe actuelle et recrute un(e) Technicien(ne) de Rivières pour la mise en œuvre du Contrat Territorial de l'Indre Médian.

Information sur <http://www.savi37.fr/images/actu/offre%20emploi%20TR%20IM.pdf>



Dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) Autize Egray signé en juillet 2013, **le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray a procédé à la restauration de la continuité piscicole en aval de 7 petits ouvrages** sur les communes de Scille et Le Beugnon (79).

Plus d'info : <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/113/96/2015%20-%20N%20TARDITS%20-%20SIAHAE%20-%20Restauration%20continuite%20piscicole%20aval%20%20ouvrages.pdf>

Contact : Nellie Tardits - 05 49 63 33 74 - 06 75 62 40 08 - siah.autize.egray@gmail.com



La Communauté de Communes de Bourganeuf - Royère de Vassivière (87) recherche un(e) TMR pour un remplacement (CDD 6mois).

Consultez l'offre : <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/114/315/CC%20Bourganeuf%20-%20offre%20emploi%20CDD%20environnement.pdf>



La nouvelle lettre du Groupe de Travail Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques est disponible sur le internet (rubrique Activités du GT IBMA).

Consultation, abonnement : www.gt-ibma.eu



Zones humides Infos N° 88-89 : Agir en zone humide ordinaire. Un nouveau numéro de la revue "Zones Humides Infos" a été publié par la SNPN. Les milieux humides ordinaires sont les plus nombreux et représentent un enjeu primordial dans la conservation de la biodiversité et des services apportés par les zones humides.

Consulter le numéro : http://www.snpn.com/IMG/pdf/ZHI_88-89_Action_en_zone_humide_ordinaire.pdf

Consulter l'ensemble des numéros : <http://www.snpn.com/spip.php?rubrique124>



Une nouvelle version du diaporama « aménager des banquettes » présenté au dernier forum rivières à Lathus vient d'être réalisée par Michel Bramard. Des compléments y sont apportés notamment des références bibliographiques, des légendes sur les photos, une diapo qui n'y figurait pas (la 36) concernant le tassement des matériaux, et les 4 dernières qui délivrent quelques astuces pour repérer les surlargeurs et surprofondeurs...

Accès web : <http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/117/15/Aménager%20des%20banquettes%20Lathus%20oc%202015%20ONEMA%20M%20Bramard-Version%20enrichie.pdf>

Contact : michel.bramard@onema.fr

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Charente a mis en ligne son nouveau site internet.



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET SES AFFLUENTS

Accès web : <http://www.fleuve-charente.net/>

marchés publics sont relevés :

- De 134 000 à 135 000 € HT pour les marchés de fournitures et service de l'État ;
- De 2017 000 € à 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et services des collectivités territoriales ;
- De 414 000 € à 418 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services des entités adjudicatrices ;
- De 5 186 000 à 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux et contrats de concessions.

Le décret n°2015-1904, modifiant les textes relatifs aux marchés publics et autres contrats de la commande publique, a été publié le 31 décembre 2015.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9232A81B5BCD67D3A5E3A35A54BA1A32.tpdila14v_2?cidTexte=JORFTEXT000031741397&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031738306